



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 29 juillet à 11 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Etienne Beaumont Yvan Barrette Pierre Cloutier Fernand Lirette
---------------------	---

SONT ABSENTS :

M. le maire	Daniel Dion
M. le conseiller	Benoit Voyer

formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Philippe Gasse.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
 - 1.1 Aucun
- 2. Trésorerie**
 - 2.1 Aucun
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
 - 4.1 Octroi du contrat pour les travaux de prolongement du réseau d'égout et de réhabilitation du réseau d'aqueduc sur les rues Bourgeois, de l'Aqueduc, Bureau et une portion du rang Sainte-Croix
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
 - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

19-07-239 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LES RUES BOURGEOIS, DE L'AQUEDUC, BUREAU ET SUR UNE PORTION DU RANG NOTRE-DAME

Attendu l'autorisation donnée au directeur du Service des travaux publics afin qu'il puisse procéder par appel d'offres public pour les travaux cités en titre, et ce, aux termes de la résolution numéro 17-06-226;

Attendu les recommandations de M. François Gariépy, ingénieur et directeur de projet chez Tetra Tech QI inc., à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le jeudi 25 juillet 2019 dont voici le détail :

Nom du soumissionnaire	Montant excluant les taxes
Construction et pavage Portneuf inc.	2 043 054,96 \$
Giroux et Lessard inc.	2 238 981,04 \$
Les excavations Lafontaine inc.	1 969 184,77 \$
Construction BML division Sintra inc.	2 047 000,00 \$

Attendu qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat relativement aux travaux de prolongement du réseau d'égout et de réhabilitation du réseau d'aqueduc sur les rues Bourgeois, de l'Aqueduc, Bureau et une portion du rang Sainte-Croix soit octroyé à Les excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 1 969 184,77 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution, le devis ainsi que la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 630-17 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de prolongement du réseau d'égout et de réhabilitation du réseau d'aqueduc sur les rues Bourgeois, de l'Aqueduc, Bureau et sur une portion du rang Notre-Dame* lequel est modifié par le Règlement 680-19.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 11 h 49.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Philippe Gasse
Maire suppléant